

Conseil de l'IUT du 15 novembre 2018

Vu l'article L 713.9 du Code de l'Education,
Vu l'article 12 des statuts de l'IUT,

Le Conseil de l'IUT s'est réuni en salle du conseil le jeudi 15 novembre 2018, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur André JETTE, Président du Conseil de l'IUT.

Etaient présents :

Collège enseignants : Monsieur CORLAY, Monsieur TRICOTEAUX, Monsieur ABBA, Monsieur POLET, Monsieur DEBLECKER, Madame DUSSART,

Collège BIATSS : Monsieur VUEBAT, Monsieur BOUTALEB, Madame BRISE

Collège des personnalités extérieures : Monsieur JETTE, Monsieur JOVENIAUX, Monsieur DELATTRE, Monsieur TRANOY, Monsieur FRANCOIS, Monsieur NICOLAS, Monsieur BAUDUIN

Collège Usagers : Néant

Personnalités invitées : Monsieur POIRRIEZ, Monsieur TREHOU, Monsieur TALEB-AHMED, Monsieur PETIT, Madame DUBRULLE, Monsieur GRAMMONT, Monsieur DOGHECHE, Monsieur FOURNIER

Ont donné pouvoir : Monsieur EZZEDINE et Monsieur GRISLIN à Monsieur POLET, Madame PARDINI et Monsieur COSTERMANS à Monsieur DEBLECKER, Madame PARMENTIER et Monsieur CIRY à Monsieur ABBA, Monsieur BIERI à Monsieur FRANÇOIS

Membres excusés : Madame PLUVINAGE, Monsieur VERMEIREN



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE
TECHNOLOGIE VALENCIENNES •
CAMBRAI • MAUBEUGE

Direction

+33 (0)3 27 51 12 52
iut@uphf.fr

Campus du Mont Houy
Bâtiment 4 Watteau
59313 Valenciennes cedex 9
France
www.uphf.fr/IUT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président du Conseil ouvre la séance.

1 Approbation du compte rendu du conseil du 27 septembre 2018 (Document envoyé aux conseillers)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Avis sur la nomination du Chargé de mission pour le développement de l'entrepreneuriat

Monsieur le Directeur de l'IUT précise qu'il s'agit d'une mission d'un an à titre expérimental. Il donne alors la parole à Monsieur FOURNIER.

Ce dernier explique qu'il convient de créer une synergie entre le secteur de l'industrie et le secteur des services. Il s'agit de réunir entre les départements de DUT, les étudiants intéressés par la création d'entreprise.

A l'issue de sa présentation, Monsieur FOURNIER se retire, les conseillers passent au vote à bulletins secrets.

| | |
|--|----|
| Nombre de votants (dont 8 procurations)..... | 24 |
| Nombre de bulletins NON..... | 1 |
| Nombre de bulletins OUI..... | 23 |

Le Conseil de l'IUT émet un avis favorable à la majorité pour la candidature de Monsieur FOURNIER à la mission pour le développement de l'entrepreneuriat.

3 Organisations pédagogiques

Les chefs de département ou leur représentant présentent à tour de rôle les modifications proposées cette année dans leur organisation pédagogique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil adopte à l'unanimité les organisations pédagogiques des départements.

4 Budget 2019

(Documents budgétaires préalablement envoyés aux conseillers)

4.1 Subventions aux associations

Monsieur le Directeur de l'IUT rappelle que comme chaque année, toutes les associations étudiantes n'ont pas demandé leur subvention pour l'année 2018.

Il présente ensuite aux conseillers les subventions allouées aux associations étudiantes pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de l'IUT approuve à l'unanimité le versement de subventions aux associations pour un montant total de 11 200 €.

4.2 Budget 2019

Monsieur le Directeur de l'IUT présente le budget 2019 qui s'élève à 5 592 733,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de l'IUT approuve à l'unanimité le budget 2019.

5 Questions diverses

Monsieur le Directeur de l'IUT donne la parole à Monsieur le Vice-Président délégué aux affaires juridiques.

Ce dernier présente l'état d'avancement de l'UPHF et précise que les décrets d'application vont sortir début 2019.

Monsieur le Directeur de l'IUT rappelle que l'article L.713-9 continue de s'appliquer à l'IUT de Valenciennes.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2018

Pour le Président

Le Directeur de l'IUT



Eric CARTIGNIES